



## HONORAIRES D'AGENCE GESTION LOCATION 2023

La part du locataire est obligatoirement inférieure ou égal à un plafond exprimé aux mètres carrés défini par le décret du 01 Août 2014

### Maisons et Appartements Location à usage d'habitation Nue ou Meublée

Honoraires d'agence à charge Locataire	Honoraires d'agence à charge Bailleur
Zones non tendues 8 € TTC / M <sup>2</sup> Zones tendues 10 € TTC / M <sup>2</sup> Zones très tendues 12 € TTC / M <sup>2</sup>  Etat des lieux d'entrée/sortie: * 3 € TTC / M <sup>2</sup> bien non meublé et meublé  Frais de dossier cautionnaire : 20 € TTC	Zones non tendues 8 € TTC / M <sup>2</sup> Zones tendues 10 € TTC / M <sup>2</sup> Zones très tendues 12 € TTC / M <sup>2</sup>  Etat des lieux d'entrée/sortie: * 3 € TTC / M <sup>2</sup> bien non meublé * 6 € TTC / M <sup>2</sup> bien meublé  Frais de dossier cautionnaire : 20 € TTC Assurance loyers impayés du loyer C.C+ 2,3 %

Honoraires suivant taux TVA en vigueur soit 20 %

## HONORAIRES D'AGENCE SYNDIC DE COPROPRIETE

### Honoraires d'agence à charge du propriétaire

220 € TTC PAR LOT ET PAR AN (prix variable selon gestion de l'immeuble et secteur)

En sus, honoraires exceptionnels suivant contrat de syndic

Les montants des honoraires indiqués sur le tarif sont des montants maximum

Seuls les honoraires mentionnés sur le mandat obligatoire sont à retenir

L'agence ne perçoit pas de fond

TRANSACTIONS - ACHATS - VENTES - LOCATIONS -

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

VALLEE VERTE IMMOBILIER - 972 ROUTE VALLA VERDA -74420 HABERE LULLIN

- WWW.VVIMMOBILIER.COM - Tél : 04.50.31.37.83 Fax : 04.50.31.41.58

CPI 7401 2018 000 036 644 SIRET : 482 719 333 00015 - Sarl au Capital de 3000 €